



VOS DONNS EN ACTION

Vos dons de titres cotés en bourse permettent d'offrir une aide de secours aux personnes touchées par une situation d'urgence, dès les premiers instants : grâce à vous, la Croix-Rouge et ses bénévoles se déplacent trois fois par jour sur les lieux d'incendies ou d'inondations pour aider des milliers de personnes chaque année au Québec.

Vous détenez des titres qui ont pris de la valeur au cours des dernières années ? Saviez-vous que lorsque vous en faites don directement à la Croix-Rouge, vous n'avez pas à payer d'impôt sur le gain en capital et vous êtes en mesure de donner la pleine valeur de vos titres ?

Disons que vous aviez acheté 1 000 \$ d'actions ordinaires de la société ABC il y a 10 ans. Si la valeur de ces actions a augmenté et qu'elle vaut maintenant 5 000 \$, votre gain en capital est de 4 000 \$.

Si vous vendez ces actions et que vous faites un don du produit en espèces, vous devez payer de l'impôt sur le gain en capital. Vous recevez ainsi un reçu officiel de don pour un montant moins important (voir au verso pour le détail des calculs).

Si vous donnez vos actions directement à la Croix-Rouge, elle reçoit un don plus élevé et vous obtenez un reçu officiel affichant une plus grande contribution. Ceci constitue un avantage fiscal non négligeable pour vous et un don plus important pour la Croix-Rouge !

Remplissez le formulaire de dons d'actions et faites votre don de titres cotés en bourse !

VOS AVANTAGES

- ✓ Aucun impôt sur le gain en capital des titres donnés
- ✓ Reçu d'impôt correspondant à la juste valeur marchande des titres au moment du transfert
- ✓ Votre impact auprès de la Croix-Rouge sera plus grand

LES TITRES ADMISSIBLES

- > Actions cotées en bourse
- > Obligations
- > Parts de fonds communs de placements

Des questions ? Communiquez avec :

Tiffany Morisset, *Coordonnatrice Senior, Dons planifiés*
T : 438 334-0126 | F : 514 362-9991 | donactions@croixrouge.ca

Merci de votre don d'humanité !
Croixrouge.ca/Québec

EXEMPLE DE DONS DE TITRES CÔTÉS EN BOURSE

	Vendez vos titres et donnez le produit net après impôts	Donnez vos titres à la Croix-Rouge
Coût d'acquisition des titres	1 000 \$	1 000 \$
Valeur marchande actuelle	5 000 \$	5 000 \$
Gain en capital	4 000 \$	4 000 \$
Impôts sur le gain en capital	920 \$	0 \$
Montant du don après impôts	4 080 \$*	5 000 \$
Votre crédit d'impôt pour don de bienfaisance	1 876,80 \$	2 300 \$

* En supposant un taux d'imposition marginal de 46 %. Pour calculer l'impôt sur le gain en capital, appliquer ce taux sur 50 % du gain en capital.

NOTE : Ces calculs ont été simplifiés pour des fins d'illustration seulement. Ils ne constituent pas des conseils juridiques ou financiers. Nous vous encourageons vivement à demander conseil auprès de professionnels juridiques, financiers ou de planification successorale, avant que vous ne décidiez de faire des dons d'actions.

**EN FAISANT UN DON DIRECT D' ACTIONS,
VOUS FAITES DES ÉCONOMIES D'IMPÔT TOUT
EN AIDANT DAVANTAGE LA CROIX-ROUGE.**

